

Date de la convocation	9 octobre 2023
Membres en exercice	168
Présents	72
Représentés	30

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

n°D20231016 – 03a

Objet : Adhésion de la commune de MARIIGNAC-LASCLARES au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération de la commune de MARIIGNAC-LASCLARES en date du 5 juillet 2023, sollicitant son adhésion à Réseau31, pour les compétences suivantes :

DOMAINE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

B. Assainissement Collectif

B1 : Collecte des Eaux Usées

B2 : Transport des Eaux Usées

B3 : Traitement des eaux usées

Considérant que dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d'étudier le transfert de ces compétences ainsi que l'évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l'objet du protocole joint en annexe ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral.

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, l'adhésion de la commune de MARIIGNAC-LASCLARES à Réseau31 ;

Article 2 : d'approuver le transfert des compétences suivantes :

DOMAINE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

B. Assainissement Collectif

B1 : Collecte des Eaux Usées

B2 : Transport des Eaux Usées

B3 : Traitement des eaux usées

Article 3 : de fixer la date de cette adhésion au 1^{er} janvier 2024 ;

Article 4 : d'approuver le protocole ci-annexé ;

Article 5 : d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant ;

Article 6 : d'approuver la modification statutaire induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Résultat du vote	Pour	102	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : Protocole de transfert

PROTOCOLE DE TRANSFERT DE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES

DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DE LA COMMUNE DE MARIGNAC LASCLARES

AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

RESEAU31

La commune de MARIGNAC LASCLARES a souhaité transférer à partir du 1^{er} janvier 2024 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau31, l'ensemble des compétences du domaine de l'Assainissement Collectif

Dans le cadre de ce transfert de compétences, et de la recherche d'efficacité et de mutualisation entre les deux collectivités, des discussions ont eu lieu dans le but d'étudier le transfert des compétences collecte, transfert et traitement du domaine de l'assainissement collectif et de l'évolution tarifaire pour les usagers.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole :

1- Transfert du patrimoine existant

Réseau31 s'engage à reprendre, à maintenir et à exploiter la station d'épuration existante, ainsi que les équipements de collecte et de traitement des eaux usées mis à disposition par la commune.

2- Tarification

Les tarifs appliqués aux usagers Assainissement Collectif de MARIGNAC LASCLARES font l'objet d'une évolution tarifaire indiquée dans le tableau ci –dessous :

Evolution Tarifaire Assainissement Collectif Marignac Lasclares					
Année	2023	2024	2025	2026	
Ab	80,00 €	78,10 €	76,20 €	74,30 €	
Conso	1,800 €	1,717 €	1,633 €	1,550 €	
Prix 120 m3	296 €	284 €	272 €	260 €	
Prix au m3	2,467 €	2,368 €	2,268 €	2,169 €	

3- Transfert des excédents

La commune s'engage à transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'assainissement à Réseau31

4- Facturation / Accueil / Service à l'usager

Réseau31 maintient la convention de facturation qui lie la commune au SIECT afin de pérenniser les modalités de facturation à partir de 2023.

L'accueil des usagers et le suivi du service d'assainissement sera assuré par les services du centre d'exploitation Val de Garonne Réseau31 :

Réseau31 – Centre d'exploitation Val de Garonne

Adresse postale : Impasse du Moulin 31220 Mondavezan

Email : valdegaronne@reseau31.fr

Par tel : 05.61.17.46.00

Pour la Commune

Le Maire,
Anicet AGBOTON

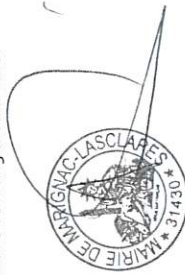
Pour Réseau31

Anicet Agbodon Agboton

Maire de Marignac Lasclares

Sébastien VINCINI

Président de Réseau31



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 031-200023596-20231016-231016_03_01-DE

